

Voici pourquoi la politique de tirs de loups n'est pas efficace

16 mai 2018 / Émilie Massemin (Reporterre)



Le plan loup 2018-2023 prévoit l'abattage de 40 loups maximum en 2018. Mais cette politique quantitative de tirs n'a jamais prouvé son efficacité contre la prédation. Pire, des spécialistes du canidé sauvage s'inquiètent d'effets contre-productifs. Ils plaident pour des tirs non létaux « éducatifs » ou, à défaut, ciblés sur les « loups à problèmes ». Enquête.

Faut-il tuer les loups ? Ils ne sont pas si nombreux en France — environ 360 en mars 2017 selon les chiffres de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Ils restent concentrés dans certaines zones — principalement les Alpes et la Provence. Mais leur sort déchaîne les passions. Pour cause, des dégâts croissants et considérables provoqués sur le pastoralisme. En 2017, 11.741 animaux domestiques

ont été tués par ce prédateur (contre 6.786 en 2013) et 3,47 millions d'euros d'indemnités ont été versés. Des éleveurs et des bergers, traumatisés, réclament le droit de défendre leurs troupeaux. Les environnementalistes souhaitent préserver une espèce encore fragile et protégée. Le plan loup 2018-2023, rendu public en février par les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, autorise l'abattage de quarante loups en 2018. Il réussit l'exploit de poursuivre quasiment à l'identique la politique de gestion menée depuis 2004 sans satisfaire aucune des parties.

La convention de Berne qu'a ratifiée la France en 1989, avant le retour des loups dans le parc national du Mercantour, en 1992, lui impose une protection stricte du canidé sauvage. De même que la Convention internationale sur le commerce des espèces en danger (Cites) de 1973 et la directive « habitats » de 1992. La destruction de l'animal n'est autorisée à titre dérogatoire qu'à trois conditions : laisser l'espèce dans un état de conservation favorable, être justifiée (permettre de « *prévenir des dommages importants à l'élevage* »), et appliquée en l'absence « *d'autre solution pouvant être mise en œuvre* ».

Pourtant, l'État a sorti le fusil dès 2000 dans le cadre du deuxième programme Life « loup dans les Alpes ». Quatre ans plus tard, le plan d'action sur le loup 2004-2008 a instauré le principe du plafond annuel de loups à « *prélever* » — comprenez à abattre — sur l'ensemble du territoire. Depuis, chaque année, deux arrêtés ministériels définissent ce nombre et les modalités des tirs. De 10 % de la population lupine (soit six loups) en 2004, le plafond a été régulièrement relevé jusqu'à atteindre quarante loups en 2017-2018. Ces dernières années, il a été systématiquement atteint et rehaussé : deux loups supplémentaires en 2015-2016, quatre en 2016-2017. Les modalités de tir sont graduées : en premier lieu, tirs de défense simple et renforcée au plus près des troupeaux ; en cas d'échec, tirs de prélèvement simples lors de battues administratives, puis renforcés au cours de parties de chasse, en-dehors de tout contexte d'attaque.

« La gestion quantitative actuelle ne marche pas »

Le plan loup 2018— 2023 conserve ces principes. Il décale le calendrier et fixe à quarante le nombre de loups qui pourront être abattus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 — 10 % voire 12 % de la population lupine les années suivantes. Les tirs de défense, facilités, deviennent « *un droit pour les éleveurs à partir du moment où leurs troupeaux sont protégés ou reconnus comme ne pouvant pas être protégés* ». L'effarouchement préalable n'est plus requis. En outre, « *en cas de situation exceptionnelle, le préfet coordonnateur pourra autoriser les tirs de défense simple au-delà [du] plafond pour que les éleveurs puissent se défendre toute l'année* », sans que soit précisé ce qu'est une « *situation exceptionnelle* ». En revanche, le recours aux tirs de prélèvement sera plus strictement encadré et limité du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Ce plan n'était pas encore officiellement publié que les associations de protection de la nature et les organisations professionnelles agricoles s'indignaient. « *La gestion quantitative actuelle avec un plafond de prélèvements ne marche pas* », a dit Jean-Jacques Fresko, rédacteur en chef du magazine *Terre sauvage* et président du groupe de travail sur le loup organisé par la Fabrique écologique, en janvier dernier.



De fait, elle ne met personne d'accord. Exemple avec l'objectif inscrit dans le dernier plan d'atteindre une population de 500 loups d'ici la fin du quinquennat. Il est dénoncé comme « *une absence totale de considération pour les éleveurs* » dans un communiqué de la Confédération paysanne. Mais il est également attaqué par les défenseurs du *Canis lupus*. « *Il s'agit d'un nombre minimum pour assurer la viabilité démographique, mais insuffisant à terme pour garantir la viabilité génétique* », s'alarmait en janvier le Conseil national de la protection de la nature (CNPN). Selon les experts (page 51), il faut au minimum 2.500 à 5.000 loups adultes « *pour permettre à la population de s'adapter aux changements futurs et ainsi assurer sa viabilité sur le long terme* ».

Le plafond annuel de loups à « *prélever* » alimente les mêmes polémiques. Le groupe de travail de M. Fresko propose qu'il soit relevé à 20 % des animaux adultes, en tenant compte « *des enseignements de l'expertise scientifique collective conduite par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'ONCFS, qui fixe à 34 % le taux de mortalité au-delà duquel la taille de la population est susceptible de diminuer* » (page 22 de la note. Problème, selon cette même expertise (page 23, « *les prélèvements légaux ne devraient pas [...] dépasser 10 % de l'effectif estimé pour que la population présente un bilan numérique au moins stable* »).

« Si un alpha est tué, la meute va s'éparpiller »

Ces batailles de chiffres cachent un problème fondamental : personne ne sait si tuer des loups permet réellement de diminuer la prédation à long terme. C'est même admis — quoiqu'en langage cryptique — dans le dernier plan loup : « *Sans métrique spatiale et temporelle adaptée, il est difficile de mettre en évidence une tendance générale sur l'évolution des dommages selon le niveau de prélèvement. Cependant, de nombreux témoignages indiquent que les tirs de défense et défense renforcée réduisent de manière temporaire le nombre d'attaques sur le troupeau concerné.* » Mathieu Metral, chef de l'unité loup de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Auvergne-Rhône-Alpes, parle de « *présomption de l'intérêt de la politique de tirs* » : « *Les personnes mobilisées près du troupeau provoquent un effet d'effarouchement, plaide-t-il. Et sur un grand nombre d'interventions, on a plusieurs témoignages d'éleveurs qui sentent une différence après l'intervention. Même de courte durée,*

elle soulage les hommes et les troupeaux. »

Mais à long terme, les spécialistes apportent plusieurs bémols. Premièrement, l'organisation sociale des prédateurs en meutes fausse l'équation « *baisse du nombre de loups égale baisse de la prédation* ». « *Le prélèvement de quelques animaux dans les meutes diminue la taille du groupe mais pas forcément l'aire d'emprise de la prédation et donc le taux de rencontre avec les moutons* », observe le groupe d'experts MNHN-ONCFS (page 58). « *Il est clair que le nombre de loups pouvant être retirés de la population ne pourrait à lui seul moduler les niveaux d'attaques sur le long terme. À partir de travaux récents en écologie de la faune et en sciences sociales, Bergstrom suggère que les méthodes non létales pour réduire les dégâts sur les troupeaux seraient plus efficaces et plus justifiables que les tirs de prédateurs* », lit-on encore dans le rapport.

Pire, certains prélèvements seraient même contre-productifs. En Europe, les meutes sont généralement constituées d'un couple de reproducteurs et de leur progéniture — louveteaux de l'année et leurs frères et sœurs plus âgés. « *La meute va éviter de s'approcher de l'homme, elle sera capable de chasser à plusieurs du gibier comme des cerfs, des sangliers et des renards*, explique Paul Scheyer, directeur adjoint du Parc national du Mercantour. *Mais si un alpha est tué, elle va s'éparpiller. Or, les loups erratiques vont privilégier des ressources alimentaires faciles.* » Gare alors aux brebis qui se trouvent sur leur chemin.



Un risque relativisé par Mathieu Metral : « *Effectivement, quelques cas où des tirs ont favorisé la prédation en portant atteinte à la structure sociale des loups ont été documentés à l'étranger. Mais sur le plan statistique, rien ne dit qu'il vaut mieux ne rien faire.* » Quant à « *choisir* » le loup qu'on tire pour éviter de s'en prendre à un reproducteur, c'est impossible : « *Les loups sont très furtifs. Souvent, l'observation se fait de nuit, à l'aube ou au crépuscule. On voit l'animal, mais de là à savoir s'il s'agit d'un parent ou d'un jeune...* » Seule la brigade loup, composée d'agents aguerris, a reçu pour consigne de « *ne pas tuer le plus gros loup parce qu'on pense que les dominants ont une plus grande taille. Les conditions ne permettent pas de faire mieux* ».

Face à ces limites d'une gestion quantitative du loup, des spécialistes plaident pour une approche plus éthologique du prédateur, c'est-à-dire fondée sur l'étude de ses comportements. L'idée est de cibler les tirs pour qu'ils aient un effet maximal sur la prédation. En effet, les dégâts causés par *Canis lupus* ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire. En 2013, des « *foyers d'attaque* » représentaient seulement 20 % des éleveurs attaqués, mais concentraient 64 % des victimes indemnisées et le même pourcentage des indemnisations, sans relation claire avec un niveau de vulnérabilité plus fort (milieu embroussaillé,

pentu, animaux dispersés...) ou de protection plus faible, selon un rapport de Terroïko au ministère de l'Agriculture.

« Il faut éliminer les animaux responsables d'attaques récurrentes »

Jean-Jacques Blanchon, président de l'association Houmbaba et ancien conseiller pour la biodiversité de Nicolas Hulot à la Fondation pour la nature et l'homme (FNH), a cosigné une étude comparative sur la gestion du loup en France, en Allemagne et dans les Northern Rocky Mountain états-uniennes. Pour lui, « ça n'a aucun sens de tuer 10 % des loups au hasard ! Certains troupeaux sont attaqués cinq, dix, quinze, vingt fois. Il faut éliminer les animaux responsables de ces attaques récurrentes ».

Jean-Marc Landry, biologiste et éthologue suisse et auteur du livre *Le loup* (éd. Delachaux & Niestlé, 2017), a observé avec son équipe, plusieurs étés d'affilée, les interactions nocturnes entre loups, chiens de protection et troupeaux dans le Mercantour et au camp militaire du Canjuers dans le Var, à l'aide de caméras thermiques. Il a observé que les attaques étaient en moyenne « à plus de 60 % le fait de loups seuls », notamment de certains « subadultes un peu délaissés qui apprennent probablement à chasser, traînent près des troupeaux, semblent tester les chiens et tentent des attaques ». « On découvre des personnalités chez les loups. Lors des attaques à plusieurs individus, certains, plus trouillards, restent en retrait ou s'enfuient dès les premières escarmouches avec les chiens. Quand on tue un loup de manière aléatoire, on ne sait pas si l'on a tué le bon individu. »

Au-delà du ciblage individuel, plusieurs voix s'élèvent pour faire des tirs un outil pédagogique qui apprendrait aux loups à craindre les troupeaux. Il s'agirait de viser le loup quand il est précisément en train d'attaquer, pour qu'il fasse l'association entre son acte de prédation et la punition. « Tuer un loup n'a pas de vertu pédagogique sur l'animal, puisqu'il meurt. Et quand une meute attaque un troupeau et qu'on abat un de ses membres, les survivants ne font pas forcément le lien entre le troupeau et leur congénère tué, explique Pierre Rigaux, membre de la Société française d'étude et de protection des mammifères (SFPEM), qui a participé à plusieurs réunions du comité consultatif sur le projet de plan loup. Il faut que le prédateur fasse le lien direct entre la brebis et le traumatisme pour lui-même. C'est pourquoi ceux qui ont une approche pédagogique sont en désaccord avec le fait de tuer des loups. » Rien de plus vain, donc, que les tirs de prélèvement, qui ont tué dix-neuf loups en 2017 : « Ils permettent de tuer le loup en dehors de tout contexte de prédation. La meute fait encore moins le lien entre la prédation et le danger. »

Une analyse partagée par Jean-Marc Landry, qui depuis des années développe des outils pour susciter la peur chez les prédateurs : « Le loup peut être conditionné à se méfier des troupeaux. Pour cela, nous travaillons à l'élaboration d'un collier porté par certaines brebis. En cas d'attaque du prédateur — ou d'un chien —, il émettra un puissant répulsif. L'animal apprendra alors que le milieu de la brebis est dangereux pour lui. » Plomb, capture et cartouches de gros sel — qui brûlent la plaie du loup et le font souffrir longtemps après l'attaque — sont d'autres moyens de défense non létaux préconisés par Jean-Jacques Blanchon et son collègue Antoine Nochy pour provoquer stress et stratégies d'évitement.

Une partie du monde agricole se dit prêt à ce changement de logique. Mais pour Laurent Garde, directeur adjoint du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (Cerpam), abattre des loups en situation d'attaque ne doit pas être tabou. « Il est documenté que l'effet non léthal ne marche que s'il est associé à l'effet léthal. La douleur doit signifier au prédateur que l'étape suivante est plus dangereuse. C'est de l'anthropomorphisme que d'imaginer qu'avoir mal arrêtera un prédateur. »

« Les loups sont plus malins que nous »

Jean-Pierre Roux, 67 ans, élève depuis cinquante ans un troupeau d'environ 600 brebis allaitantes à La Javie (Alpes-de-Haute-Provence). Il a perdu « 800 bêtes en dix-douze ans » à cause du loup et a eu l'occasion d'observer l'extraordinaire capacité d'adaptation du prédateur : « Comme les mesures de protection — berger, chiens de protection, filets — marchent la nuit, les loups ont trouvé la combine : ils attaquent le jour, dans le brouillard ou pendant l'orage, quand les brebis sont éparpillées en zone boisée. Ils sont plus malins que nous. » Il est parvenu aux mêmes conclusions que les spécialistes : il faut cibler et éduquer. « J'avais une meute qui tuait 60 à 70 bêtes par an. J'ai réclamé la venue de chasseurs, sans réponse. Par contre, des loups ont été tués dans des endroits où ils ne gênaient pas. Il faut tuer les loups qui causent des dégâts aux troupeaux, à qui leur mère a appris à ne tuer que du mouton. Sinon, les plans loup seront toujours des emplâtres sur des jambes de bois, parce que le nombre de loups augmente et que ce n'est pas en tuant quelques-uns au hasard qu'on résoudra le problème. »



Dans ce cas, pourquoi les gouvernements successifs s'acharnent-ils dans l'impasse de la politique quantitative de plafond ? *« L'État et ses représentants voient dans la régulation des populations de loups un moyen d'apaiser des tensions générées par leur présence et de lutter contre le braconnage »*, analysait un groupe d'experts en sciences sociales en mars 2017. Farid Benhammou, agrégé de géographie et spécialiste des grands prédateurs, pointe du doigt *« des administrations influentes et très conservatrices, qui ne veulent pas faire de vagues et se prendre la contestation des syndicats agricoles et des chasseurs »*. Mais aussi *« des groupes idéologiques chez les chasseurs et les représentants des éleveurs, pour qui la seule possibilité est d'éliminer un maximum de loups. Ils réclament le prix du sang sans qu'on prenne le soin de mener les travaux de recherche nécessaires pour voir si cette politique est efficace. Les chasseurs, en particulier, essaient de justifier l'abattage de loups pour pouvoir être associés à cette élimination. Ils y sont parvenus en 2014, avec l'introduction des tirs de prélèvement »*.

À l'ONCFS, les doutes et les résistances persistent, notamment sur la possibilité d'« éduquer » le prédateur. *« Si cela marchait, ce serait à privilégier. Mais attention à ne pas raisonner de manière anthropocentrée, avertit Christophe Duchamp, de l'ONCFS. Nous, humains, apprenons de l'expérience. Les animaux aussi, mais à la différence de l'homme, ils ont besoin d'une longue répétition des situations dans le temps avant d'apprendre. S'il sent une contrainte d'accès au troupeau à cause des tirs de défense, que ce soit parce qu'il entend une détonation, que la balle passe à proximité ou qu'un animal meure, c'est toujours de l'apprentissage supplémentaire. Mais, de là à ce que l'acquis soit transmis au reste de la meute voire aux générations futures, il y a loin de la coupe aux lèvres. »*

Malgré ces blocages, il va falloir trouver des solutions. Car, conclut Jean-Jacques Fresko, *« ceux qui imagineraient une nouvelle éradication du loup peuvent rêver : même si on le voulait, on n'est pas sûr d'y arriver, et il reviendrait immédiatement car les conditions de son retour — forêts, ongulés sauvages — sont réunies. »*

Suite de cette enquête : [Pour se protéger du loup, il faut le connaître mieux.](#)

Puisque vous êtes ici...

... nous avons une faveur à vous demander. Il n'y jamais eu autant de monde à lire *Reporterre*, mais nos revenus ne sont pourtant pas assurés.

Contrairement à une majorité de médias, nous n'affichons aucune publicité, et laissons tous nos articles en libre accès, afin qu'ils restent consultables par tous. *Reporterre* dépend en grande majorité des dons de ses lecteurs. Le journal, indépendant et à but non lucratif, compte une équipe de journalistes professionnels rémunérés, nécessaire à la production quotidienne d'un contenu de qualité. Nous le faisons car nous croyons que notre point de vue, celui de l'environnement et de l'écologie, compte — car il est aussi peut-être le vôtre.

« Notre société a besoin d'un média qui traite des problématiques environnementales de façon objective, libre et indépendante, en restant accessible au plus grand nombre ; soutenir *Reporterre* est ma manière de contribuer à cette démarche. » Renan G.

Si toutes les personnes qui lisent et apprécient nos articles contribuent financièrement, la vie du journal sera pérennisée. Même pour 1€, vous pouvez soutenir *Reporterre* - et cela ne prend qu'une minute. Merci.
[Soutenir Reporterre](#)

Lire aussi : [Le loup, « une réalité violente, cruelle et imprévisible »](#)

Source : Émilie Massemin pour *Reporterre*

Photos :

- . chapô : un loup gris en captivité dans le Massif central, en 2012. [Wikimedia](#) (Clame Reporter/CC BY-SA 4.0)
- . louveteaux : association [Ferus](#)
- . meute : [Wikipedia](#) (Doug Smith/CC0)
- . troupeau : [Wikimedia](#) (Sébastien Thébaud/CC BY-SA 3.0)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Enquête](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Voici-pourquoi-la-politique-de-tirs-de-loups-n-est-pas-efficace>